



PROCÈS-VERBAL

Troisième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch, tenue le jeudi 28 mars 2024 à 18 h 30 au YMCA Saint -Roch, 500 rue du Pont, local RC -14 et par visioconférence

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

Mme Alexia Oman	Présidente (2025)
Mme Emmy Lapointe	Vice-présidente (2025)
M. Simon Gauthier	Administrateur (2024)
Mme Raymonde Langlois	Trésorière (2024)
M. Jérémie Roques	Secrétaire (2024)
M. Thomas Brady	Administrateur (2025)
M. Robert Rousse	Administrateur (2025)
Mme Odette Lavoie	Administratrice (2024)
M. Robert Jardine	Administrateur (2024)

Membre sans droit de vote :

M. Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal, district Saint-Roch Saint-Sauveur
------------------------	--

Personnes invitées

M. Aurélien Alphe	Chargé de projet, Action-Habitation
Mme Anne-Julie Asselin	Professionnelle de recherche, Cirris
M. Frédéric Chartier	Conseiller en développement économique
M. Benoît Côté	Directeur général, PECH
M. Claude Morin	Directeur général, La Dauphine
Mme Lydia Toupin	Conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale
M. Serge Pelletier	Technicien en circulation, STMI
Mme Sonia Tremblay	Conseillère en urbanisme
Mme Tania Garcia	Ingénieure, STMI

IL Y A QUORUM.

AUTRES PARTICIPANTS :

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 25 personnes sont en ligne et 58 personnes assistent à l'assemblée en présence, dont M. Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques.



3^e ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE 2024

Le jeudi 28 mars 2024, 18h30

Participation :

- **Présentiel** : [YMCA](#) Saint-Roch, 500, rue du Pont, local RC-14 [\[carte\]](#)
- **En ligne** : [Plateforme Zoom](#)

Ordre du jour

1.	Ouverture de l'assemblée et constat du quorum	18h30
2.	Présentation des administrateur.rice.s, conseiller et soutien	18h31
3.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	18h33
4.	Fonctionnement du CA	18h35
	• Décorum de bienveillance ✨	
	• Prise de notes et rédaction du PV	
	• Confirmation de la prochaine assemblée et de l'AGA du 25 avril 2024	
5.	Mot du conseiller municipal - Pierre-Luc Lachance	18h40
6.	Questions, commentaires et annonces des citoyen.ne.s et des organisations	18h50
7.	Présentation de deux nouveaux projets de logements sociaux pour le quartier (PECH , Dauphine)	19h00
	• Consultation et demande d'opinion pour les bureaux de PECH au RC	
8.	Réaménagement de la rue du Prince-Édouard devant l'école des Berges	20h00
9.	Consultation à venir sur la mobilité active des familles dans le quartier	21h00
10.	Propositions des administrateurs.rices	21h10
	• Programme de recherche Engagement	
	• Projet du Craque-bitume	
	• Front commun - plantation d'arbres	
	• Position sur la limitation de la vitesse en zone scolaire	
11.	Adoption du procès-verbal de février 2024	21h20
12.	Le CQSR dans les médias	21h25
12.	Trésorerie	21h30
	• État du compte courant	
	• Chèques à émettre	
13.	Bons coups dans Saint-Roch	21h35
14.	Divers et variés	21h37
15.	Levée de l'assemblée	21h40

Notez que l'heure est inscrite à titre indicatif seulement.

Interlocuteur privilégié de la Ville, le conseil de quartier a pour mission de permettre aux citoyen.ne.s d'exprimer leurs opinions et leurs besoins concernant leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

@ conseilquartier.saint-roch@ville.quebec.qc.ca

24-03-01 Ouverture de l'assemblée

Alexia Oman constate le quorum et ouvre la réunion à 18 h 32.

24-03-02 Présentation des administrateur·rice·s, conseiller et soutien

Les administrateur·rice·s, le conseiller municipal ainsi que le conseiller en consultation publique se présentent.

24-03-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Thomas Brady présente l'ordre du jour.

SUR PROPOSITION THOMAS BRADY, DÛMENT APPUYÉE PAR ALEXIA OMAN, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

24-03-04 Fonctionnement du conseil d'administration

Décorum de bienveillance (i)

Alexia Oman rappelle que les administrateur·ice·s souhaitent un climat de bienveillance et que tout échange soit fait dans le respect de chacun et chacune.

Rédaction du PV de février (i)

Alexia Oman remercie Mme Marie-Pier Camiré pour la rédaction du procès-verbal de février 2024.

Confirmation de la prochaine assemblée et de l'AGA du 25 avril 2024 (i)

Alexia Oman confirme la séance du prochain conseil de quartier qui aura lieu le 25 avril 2024 à 18 h 30.

Elle rappelle également que l'assemblée générale aura lieu le même jour et invite les personnes résidentes à se présenter pour devenir administrateur ou administratrice.

24-03-05 Période du conseiller municipal – Pierre-Luc Lachance

Travaux

M. Pierre-Luc Lachance rappelle qu'une annonce a été faite concernant les grands chantiers qui toucheront Saint-Roch et précise que la saison des travaux débutera prochainement.

Il ajoute qu'en plus de la présentation concernant l'École des Berges, une autre séance d'information sera prévue éventuellement au sujet du corridor Vélo cité Dupont qui reliera Charlesbourg à Limoilou.

M. Lachance rappelle les chantiers qui se poursuivront en 2024, dont celui de la rue Caron et celui de l'interconnexion du parc Victoria.

Travaux Marge-Arrière

M. Lachance explique que l'équipe de travail des marges arrière a conclu ses travaux et que ceux-ci seront présentés cet automne.

Projets d'initiative

M. Lachance explique qu'un nouveau montant d'une valeur de 10 000 \$ sera offert aux conseils de quartier afin de mieux les soutenir dans les projets d'initiative. Il précise que pour y avoir droit, un plan d'action est nécessaire.

Logement

M. Lachance mentionne qu'une séance de [consultation aura lieu le 9 avril prochain](#) à Sainte-Foy concernant « les logements accessoires ». Il précise que les logements accessoires sont des pièces ajoutées à une maison unifamiliale ou converties afin d'en faire un logement locatif pour une personne.

Piscine Wilfrid-Hamel

M. Lachance explique que la piscine Wilfrid-Hamel est temporairement fermée en raison d'une déficience au niveau des marches.

Lieux de répit

M. Lachance explique qu'à la demande des organismes qui anime ces lieux, les lieux de répit de Saint-Roch seront fermés le 28 mars et le 1^{er} avril prochain.

24-03-06 Questions, commentaires et annonces des citoyen-ne-s et des organisations

- Une personne exprime qu'elle trouve dommage qu'il n'y ait pas beaucoup de place pour le public dans les plans présentés pour l'Îlot Saint-Vincent-de-Paul.

M. Lachance explique que c'est un projet qui a lieu en concertation avec le quartier Saint-Jean-Baptiste qui répond à plusieurs besoins, dont l'habitation, l'ajout de verdissement, etc. Il précise qu'il est difficile de concilier tous les besoins dans un espace restreint.

- Alexia Oman demande des précisions concernant les clôtures présentes sur le parvis de l'église.

M. Lachance explique que c'est un lieu partagé qui est à la responsabilité de la Fabrique (église) qui est propriétaire et de la Ville qui a une entente d'usage.

- Emmy Lapointe demande un suivi concernant les négociations pour la bibliothèque.

M. Lachance explique qu'il n'a aucune information à ce sujet puisque les négociations sont faites entre les bibliothèques et l'Institut canadien et précise que l'Institut canadien est indépendant de la Ville de Québec.

24-03-07 Présentation de deux nouveaux projets de logements sociaux pour le quartier (PECH, Dauphine)

L'Hôte Dauphine

- M. Claude Morin explique l'origine de l'organisme [La Dauphine](#) et les services qui y sont offerts. Il mentionne que le projet Hôte Dauphine consiste à la construction d'un immeuble de 27 logements dans le secteur de la Pointe-aux-Lièvres. Il précise que ces logements permettront d'accueillir les jeunes que La Dauphine accompagne.

- M. Aurélien Alphe explique l'apport d'Action-Habitation et précise les détails architecturaux du projet.

La présentation est disponible en ligne :

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/CPFichierAzure.ashx?Fichier=ca8fd55b-d18e-4ade-8927-8207ff818479.pdf>

- Mme Sonia Tremblay, urbaniste pour la Ville de Québec présente le projet de modification réglementaire pour la construction du projet de logement social La Dauphine.

La présentation est disponible en ligne :

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/CPFichierAzure.ashx?Fichier=5321fc9f-9cf9-4de6-b87c-bcdc9688f320.pdf>

PECH Bifröst

- M. Benoît Côté, directeur général de PECH (Programme d'encadrement clinique et d'hébergement), explique la mission de l'organisme et précise les services qu'il offre aux personnes multi-éprouvées. Il présente le projet de construction d'un bâtiment de 50 logements réservés aux personnes qui sont accompagnés par PECH. Il ajoute que le rez-de-chaussée accueillera un centre communautaire.
- M. Aurélien Alphe explique l'apport d'Action-Habitation et précise les détails architecturaux du projet.

La présentation est disponible en ligne :

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/CPFichierAzure.ashx?Fichier=31dbd5fc-3b96-49ba-946b-a30a9d4c0701.pdf>

- M. Frédéric Chartier, conseiller en développement économique pour la Ville de Québec présente le projet de modification réglementaire pour la construction du projet de logement PECH Bifröst.

La présentation est disponible en ligne :

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/CPFichierAzure.ashx?Fichier=8456236c-89f4-4eed-bbaa-bdc22f6d4944.pdf>

Questions et commentaires :

- Concernant la création d'un terrain vert situé à l'ancien terrain du Omer DeSerre, M. Lachance explique que considérant la crise des logements sociaux, le terrain a été cédé à l'organisme Pech. Il explique qu'un travail est fait pour acquérir un espace vert en remplacement dans le secteur.

- Concernant la grandeur des logements, une personne demande s'il n'aurait pas été préférable de maximiser l'espace. On explique qu'afin de préparer la clientèle, il a été décidé d'offrir des 3 ½ pour que les personnes résidentes aient de l'intimité.
- Concernant le partage des ressources avec les autres secteurs de la Ville, M. Côté explique que d'autres hébergements sont disponibles à l'échelle de la Ville, mais que Saint-Roch demeure un lieu attractif en raison du lien d'attachement et à cause des conditions de mobilité de certaines personnes. Il ajoute qu'il est d'accord qu'il faut offrir des services partout.
- Concernant l'ajout de véhicule en autopartage dans les stationnements, on explique que cette suggestion sera évaluée. M. Lachance précise que les nouvelles constructions se trouvent devant des stationnements qui ont déjà des Communauto.
- Une personne précise que le stationnement de la pointe aux lièvres commence à être saturé considérant l'ensemble des constructions.
- Concernant la hauteur du bâtiment et la diminution des aires vertes, M. Leclerc explique qu'il y avait déjà une sur-hauteur sur 50% de la superficie. On explique également qu'il y aura des terrasses végétalisées sur le toit ainsi qu'une petite cour arrière.
- Concernant l'ajout de murs végétalisés, on explique qu'il y a des contraintes d'entretien et que les budgets en logement sociaux sont restreints et pourraient ne pas permettre ce type d'entretien.
- Concernant les animaux permis à La Dauphine, M. Morin précise qu'il y aura principalement des chiens et possiblement des chats. Il précise que les personnes résidentes auront droit à un seul animal par logement.

Consultation et demande d'opinion pour les bureaux de PECH au RC

Mme Lydia Toupin, urbaniste à la Ville de Québec présente le projet de modification réglementaire pour l'ajout de bureaux au rez-de-chaussée du projet de logement PECH Bifröst.

Les présentations sont disponibles en ligne :

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=655>

Le rapport de consultation et de la demande d'opinion est disponible en ligne :

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/CPFichierAzure.ashx?Fichier=a813e940-36db-44b1-8029-b3aaff777fa3.pdf>

24-03-08 Réaménagement de la rue du Prince-Édouard devant l'école des Berges

Dans le cadre de la Stratégie de sécurité routière 2020-2024, la Ville prévoit effectuer le réaménagement de la rue du Prince-Édouard à l'été 2024 afin de sécuriser le corridor scolaire de l'école primaire des Berges. Mme Tania Garcia et M. Serge Pelletier du STMI présentent le plan retenu.

La présentation est disponible en ligne :

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=686>

Questions et commentaires

- Une personne propose de prolonger la zone de surélévation et d'autres mentionnent leurs inquiétudes quant aux changements proposés et l'impact réel sur la vitesse des voitures.

On explique que pour assurer une traverse sécuritaire, il est proposé de réduire la longueur de la traverse en retirant 1 voie de chaque côté. On explique que l'ajout des arbres permettra un effet tunnel et la diminution de la vitesse des véhicules. Les panneaux lumineux ont également été déplacés pour qu'ils soient plus visibles. La personne précise que l'ensemble des mesures présentées devraient permettre le ralentissement de la circulation.

On explique que l'option de poursuivre la surélévation a été évaluée, mais rejetée puisqu'il y a un problème de drainage.

- Alexia Oman demande s'il n'aurait pas été possible de mettre « quelque chose » pour sécuriser les personnes qui pourraient décider de traverser la rue à partir de l'avenue Daulac.

On explique qu'il a été décidé de ne mettre qu'une seule traverse piétonne pour inciter les élèves à traverser la rue à un seul endroit.

- Une personne applaudit la présentation et mentionne être ravie des changements proposés. Elle ajoute que sur Prince-Édouard, il pourrait être intéressant d'ajouter une traverse piétonne dans la courbe qui se trouve près de la Barberie, puisque plusieurs personnes âgées s'y promènent.

M. Lachance mentionne que dans la prochaine stratégie de sécurité routière de 2026-2027, les personnes âgées seront ajoutées dans les « focus » pour améliorer la sécurité routière dans cette optique.

- Une personne demande des précisions concernant le processus consultatif et précise qu'il avait été expliqué que 3 scénarios devaient être présentés en consultation. Elle demande également s'il a été question d'ajouter une voie cyclable, si les brigadiers et brigadières ont été consultés et enfin si le problème lié à la crainte qu'un enfant « tombe » dans la rue est réglé.

M. Lachance explique que l'ajout d'une section surélevée ne permettrait pas une meilleure diminution de la vitesse que les panneaux à 30 km/h. Il ajoute que la question des voies cyclables a été étudiée, mais que les voies ne seront pas assez larges pour permettre la sécurité des cyclistes. Il précise qu'il faut faire des choix.

M. Lachance mentionne que les activités de consultation ont permis de faire des hypothèses.

M. Lachance ajoute que pour respecter le délai, la Ville passe maintenant en phase d'implantation.

Une personne de la Ville précise qu'une brigadière a été consultée et que cela a permis d'ajouter plus d'espace sur l'îlot et sur le trottoir pour une meilleure sécurité.

- Une personne propose d'élargir le terre plein afin que les arbres dépassent pour mieux protéger les personnes qui se trouvent sur le terre plein. Elle ajoute que la largeur suggérée pour créer un effet tunnel est de 3.5 mètres et s'il ne serait pas possible de se

rendre à 4 mètres. Elle demande également s'il y a un processus pour être « monitorer à 30 km/h » et s'il sera possible de faire des ajustements si le résultat est supérieur.

On explique que la largeur des voies dépend de la classification de la route. On explique que chaque intervention a été réfléchi et le scénario proposé prend en considération les commentaires précédemment reçus.

On précise que depuis 2018, les normes évoluent et que si nécessaire, les projets déjà réalisés pourront avoir des ajustements au fil des ans. On rappelle également qu'il y aura une interdiction de camionnage, sauf exception.

- En réponse à une question concernant les dos d'âne, M. Lachance explique qu'il y aura des tests avec des dos d'âne allongés dans les rues résidentielles.
- Des personnes mentionnent craindre que la proposition n'ait pas d'impact sur la vitesse des voitures. Elles ajoutent être déçues du processus de consultation.

M. Lachance explique que la proposition est définitive, mais qu'il sera disponible pour répondre aux questions et expliquer les choix retenus.

- Alexia Oman dit entendre les préoccupations des parents et ajoute que le conseil de quartier aurait aimé être consulté davantage.

24-03-09 Présentation de la proposition de projet sur le mobilier urbain (CQSR/U-Laval)

M. Robert Rousse explique la genèse de l'initiative et présente Mme Anne-Julie Asselin, qui participe au projet via le Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale (Cirris).

Mme Asselin explique que M. Rousse a expérimenté certains enjeux au niveau de la mobilité qui l'ont amené à se questionner sur le mobilier urbain et à se demander comment optimiser celui-ci afin de faciliter la mobilité des personnes ayant des difficultés à se déplacer.

Mme Asselin explique que la question de recherche est intéressante entre autres parce qu'elle permettra de proposer des solutions qui pourront s'intégrer à l'aménagement urbain du quartier Saint-Roch. Mme Asselin ajoute que le projet de recherche sera lié au Fonds de recherche du Québec, plus précisément au programme Engagement, qui permet d'associer un ou une chercheuse à une personne citoyenne.

Mme Asselin mentionne les objectifs du projet :

- Réaliser un « scan » environnemental des besoins du quartier Saint-Roch
- Mettre en place une activité de co-création
- Établir un consensus sur la solution à proposer
- Rédaction d'un plan d'action (phase 2 du projet)

Mme Asselin mentionne les différentes personnes qui participeront au projet et qui souhaitent répondre à la question : « comment l'adaptation du mobilier urbain, pour les personnes qui présentent des enjeux de mobilité, permettrait l'amélioration de l'accessibilité

et de la participation active dans un cadre urbain comme le quartier Saint-Roch à Québec ?».

24-03-10 Propositions des administrateurs·rice·s

Résolution CA 24-03-13 Programme de recherche Engagement

Considérant que le conseil de quartier St-Roch (CQSR) est un organisme non partisans qui agit comme un interlocuteur privilégié entre les citoyens du quartier St-Roch et la Ville de Québec.

Considérant que le CQSR joue un rôle de consultation et de concertation auprès des différents intervenants du quartier et se positionne également face aux enjeux que peut rencontrer le quartier.

En concordance avec ses prérogatives, le CQSR peut encourager et stimuler des actions qui vont de pair avec les objectifs de son plan d'action. Par son rôle consultatif, le conseil de quartier peut formuler des recommandations à la Ville de Québec concernant l'aménagement des rues et des espaces publics.

Attendu que tous les résultats intérimaires, d'étape et finaux seront déposés au CQSR

Considérant que les travaux de recherches seront encadrés en ce qui concerne la méthodologie, l'encadrement logistique et le budget par une équipe de chercheurs du Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale (Cirris) affilié à l'Université Laval et au centre intégré de recherche universitaire de santé et de service sociaux de la Capitale nationale.

SUR PROPOSITION D'ALEXIA OMAN, DÛMENT APPUYÉE PAR ROBERT JARDINE, IL EST RÉSOLU que le Conseil de quartier St-Roch (CQSR) parraine un projet de recherche dans le cadre du programme Engagement du fond de recherche du gouvernement du Québec; dont la question principale est "Comment l'adaptation du mobilier urbain pour les personnes présentant des enjeux de mobilité permet l'amélioration de l'accessibilité et de la participation active dans un cadre urbain comme le quartier St-Roch, à Québec ?"

Demande de vote : M. Robert Rousse s'abstient.

Résolution CA 24-03-14 Projet du Craque-bitume

SUR PROPOSITION D'ODETTE LAVOIE, DÛMENT APPUYÉE PAR JÉRÉMIE ROQUES, IL EST RÉSOLU que le CQSR appui le projet du Craque-Bitume dont l'objectif est de développer un programme de transition vers une alimentation résiliente sur une durée de 2 ans, dans le but de sensibiliser les citoyen·ne·s aux émissions de gaz à effet de serre liées à l'alimentation et de réduire ces émissions par un accompagnement vers une alimentation éco responsable.

Résolution CA 24-03-15 Front commun – plantation d'arbres

CONSIDÉRANT que dans son rapport Mon environnement, ma santé, la Direction régionale de la Santé publique (DRSP) de la Capitale-Nationale indiquait, parmi ses

recommandations, qu'il fallait «augmenter les efforts de verdissement et de déminéralisation dans Limoilou-Basse-Ville-Vanier »;

CONSIDÉRANT que les objectif de plantation 2024 du Front commun BVLV est de planter 500 arbres dans les quartiers centraux et Vanier.

SUR PROPOSITION DE JÉRÉMIE ROQUES, DÛMENT APPUYÉE PAR EMMY LAPOINTE, IL EST RÉSOLU que le Conseil de quartier Saint-Roch se joigne à l'initiative du Front commun Basse-ville-Limoilou-Vanier (BVLV) et soutienne ses revendications et ses objectifs de plantation soient :

Revendication 1: Que la végétalisation des quartiers BVLV soit considérée prioritaire, autant pour les terrains non municipaux que pour les arbres d'alignement.

Revendication 2: Que des objectifs quantitatifs clairs soient fixés pour chacun des quartiers BVLV, autant pour le ratio d'arbres plantés que pour le taux de déminéralisation en amont.

Revendication 3 : Que les feuillus à grand déploiement ainsi que les conifères (qui ont la capacité de retenir et d'absorber une partie des particules fines et des poussières) soient priorisés dans les quartiers BVLV.

Résolution CA 24-03-16 Position sur la limitation de la vitesse en zone scolaire

Considérant que l'administration Marchand demande plus de liberté au ministère des Transports et de la Mobilité durable, notamment concernant la vitesse des véhicules motorisés, en dehors de la zone scolaire.

Considérant que la petite Mariia Legenkovska, une fillette de 7 ans, a été tuée dans le corridor scolaire, c'est-à-dire dans un parcours qui permet de se rendre à l'école,

Considérant qu'un sondage Léger commandé par Piétons Québec révèle que 85 % des Québécois.e.s considèrent que 30 km/h est la vitesse acceptable pour assurer la sécurité des enfants près des écoles,

SUR PROPOSITION DE ROBERT JARDINE, DÛMENT APPUYÉE PAR ROBERT ROUSSE, IL EST RÉSOLU que le CQSR réaffirme le besoin de sécuriser les abords des écoles primaires et secondaires de nos territoires ainsi que les corridors scolaires que les élèves ont besoin de parcourir en assurant un maximum de 30 km/h.

Résolution CA 24-03-17 concernant la demande d'augmentation des moyens municipaux alloués aux travailleurs de rue

Considérant l'inquiétude partagée par des commerçant.es et des résident.es au Conseil de quartier de St-Roch concernant certains enjeux liés à la cohabitation avec des personnes en situation de précarité.

SUR PROPOSITION D'ALEXIA OMAN, DÛMENT APPUYÉE PAR EMMY LAPOINTE, IL EST RÉSOLU de demander à la ville de Québec d'engager plus de moyens pour les organismes impliqués dans le travail de rue afin de faciliter leur intervention au quotidien.

24-03-11 Adoption du procès-verbal de février 2024-03-24

SUR PROPOSITION DE JÉRÉMIE ROQUES, DÛMENT APPUYÉE PAR RAYMONDE LANGLOIS, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de février 2024.

24-03-12 Le CQSR dans les médias

Mme Alexia Oman explique avoir donné une entrevue à The Chronicle Québec .

Elle ajoute que le conseil de quartier Saint-Roch ainsi que 8 autres conseils de quartier ont signé un communiqué de presse concernant le dépôt de mémoire de la Ville sur la loi 48 qui concerne la vitesse dans les zones scolaires.

24-03-13 Trésorerie

État du compte courant

Mme Raymonde Langlois présente les états financiers du dernier mois.

Chèques à émettre

Résolution CA 24-03-18 - Paiement de la secrétaire de rédaction

SUR PROPOSITION DE THOMAS BRADY, DÛMENT APPUYÉE PAR RAYMONDE LANGLOIS, IL EST RÉSOLU DE payer à Mme Marie-Pier Camiré la somme de 125 \$, correspondant au procès-verbal de février 2024.

24-03-14 Bons coups dans Saint-Roch

- Une personne souligne que le 18 mars dernier elle a assisté à l'assemblée générale des Valoristes qui a pris naissance dans le quartier Saint-Roch et précise que cette année, l'organisme a récolté près de 750 000 contenants consignés.
- L'attachée politique d'Étienne Grandmont, député de Québec solidaire, invite les parents et les enfants à une soirée concernant l'équité et la mixité à l'école Joseph-François-Perrault.
- Une personne explique qu'un travail de plantation d'arbres est fait par un comité depuis 2 ans avec l'aide de verdir Saint-Roch et l'Engrenage. Elle mentionne que pour l'an prochain, le souhait est de continuer de protéger les arbustes et souhaite discuter avec les entrepreneurs de la Ville afin d'arrêter de jeter la neige sur le bord des rivages.
- Une personne de l'Engrenage se présente et informe les personnes présentes d'un projet sur la mobilité durable et active.

24-03-15 Divers et variés

24-03-16 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé,

SUR PROPOSITION DE JÉRÉMIE ROQUES, DÛMENT APPUYÉE PAR ALEXIA OMAN, IL EST RÉSOLU que la séance soit levée à 21 h 35.

Mme Alexia Oman
Présidente de séance

M. Jérémie Roques
Secrétaire du Conseil de quartier

Annexe – Suivi des résolutions

Aide-mémoire – Suivi des résolutions courantes (en gris, suivi complété)			
No, sujet, procès-verbal	Destinataire	Demande ou recommandation	Suivi
24-02-10	Ville de Québec	<i>Concernant la demande d'ajout de bancs publics sur les trottoirs</i>	L'installation des bancs suit son cours comme chaque année et il faut tenir également compte du nettoyage des trottoirs et du nettoyage printanier pour suivre l'installation. (cocher nettoyage printanier sur la carte interactive) En ce qui concerne l'ajout des bancs, la demande a été transférée à la division responsable.
24-02-09	Ville de Québec	<i>Concernant la demande à la ville de remplacement des clôtures métalliques entourant les arbres du parc canin de la pointe au lièvre par des bancs publics</i>	Selon les spécialistes en aménagement de parcs canins, il n'est pas recommandé d'installer des bancs dans ces espaces. Il est préférable de laisser les maîtres accompagner leurs chiens dans leurs activités plutôt que de rester assis sur un banc puisque ça a pour effet de distraire les maîtres qui interviennent moins sur les comportements répréhensibles de leurs chiens. Nous allons donc faire retirer les protecteurs autour des arbres, mais nous n'ajouterons pas de bancs
24-03-16	Ville de Québec	<i>Position sur la limitation de la vitesse en zone scolaire</i>	
24-03-17	Ville de Québec	<i>concernant la demande d'augmentation des moyens municipaux alloués aux travailleurs de rue</i>	